

**BULLETIN D'INSCRIPTION DE FORMATION
COLORATION 100% VEGETALE
UN BULLETIN PAR STAGIAIRE**

- ÉCRIRE EN MAJUSCULE S'IL VOUS PLAÎT -

Veillez cocher la formation de votre choix

- Formation physique Fréjus**
- Formation physique Chartres**
- Formation à distance : 1 module + vidéos + coaching avec un de nos formateurs**

Nom de l'entreprise :

Adresse complète + code postale + ville :

.....

Siret :

Téléphone fixe :

Téléphone portable:

Mail :

Nom et prénom du stagiaire :

Votre statut : Employeur Salarié (e) Autres (précisez) :

TARIF DE LA FORMATION COLORATION VEGETALE

408.33 € HT par stagiaire, soit 490 € TTC.

Prise en charge possible ou possibilité de vous remettre un avoir de 490€ TTC

**Merci de retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de 490 euros
par courrier à nos bureaux:**

**C'EST DANS L'HAIR
LA RESIDENCE DES ARÔMES
4 GRANDE RUE
26230 CHAMARET**

Pour plus de renseignements, veuillez contacter : CASERTA Enzo 06 99 23 19 79

DATE

BON POUR ACCORD

SIGNATURE

1- MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions doivent être faites par écrit avec le bulletin d'inscription dûment rempli et renvoyé par courrier accompagné du chèque de réservation de 490€uros TTC (encaissé le lendemain de la formation). Votre inscription est définitive à réception du bulletin d'inscription entièrement complété, signé, revêtu du cachet de votre entreprise et accompagné du chèque de réservation de 490€uros TTC. En cas de bulletin incomplet, votre demande sera en attente jusqu'à l'obtention des informations nécessaires. Les inscriptions incomplètes ne seront pas prioritaires. L'organisme de formation établira une facture justificative.

2- CONFIRMATION D'INSCRIPTION

À réception de l'inscription, C'est dans l'hair formation transmet à l'entreprise la convocation de formation confirmant la date, l'heure, le lieu de formation, les modalités pratiques. Toute réservation d'une action de formation engage son demandeur à sa régularisation par la signature d'une convention de formation avec C'est dans l'hair formation à nous retourner au plus tard le jour du stage.

3- NIVEAU DE CONNAISSANCE PREALABLE NECESSAIRE

Afin de suivre au mieux l'action de formation mentionnée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant : Titulaire du CAP coiffure et formation initiale de mise en œuvre des techniques de coiffure les plus usuelles.

4- ORGANISATION DE LA FORMATION

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissance sont les suivants :

Matériel à prévoir: il est mis à disposition par l'organisme de formation

Exception : Apport du matériel personnel de coiffure

Méthodes et moyens pédagogiques : Support photo, vidéos pour les formations à distance, support schéma, dossier technique remis à chaque stagiaire, étude de fiches techniques, apports théoriques, entraînement

Le Formateur et personne chargée des relations avec le ou les stagiaires :

Mr CASERTA – Formateur - Styliste/Visagiste – Coloriste titulaire du CAP et BP Styliste - 20 ans d'expérience

Moyen de suivi : fiches de présence émargées.

Modalités d'évaluations: Le stagiaire mettra en pratique et devra réaliser sur modèles vivants les protocoles d'applications sous les directives du formateur afin de situer les capacités du stagiaire.

5- CLAUSES DE DEDOMMAGEMENT

L'organisme de formation prépare et planifie les actions de formation plusieurs semaines à l'avance.

En cas de renoncement à la prestation de formation par le bénéficiaire avant son début d'exécution, la somme versée à titre d'acompte équivalente à 30% du prix total de la formation restera acquise à l'organisme de formation à titre de dédommagement ; le stagiaire devra en informer l'organisme de formation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception reçue au plus tard dans un délai de 8 jours ouvrables avant le début de la formation .En cas d'interruption de la formation par le stagiaire non justifiée par la force majeure ou de renoncement hors du délai stipulé ci-dessus, il sera dû à l'organisme de de formation par le stagiaire l'intégralité du cout de la prestation prévue au contrat. L'organisme établira une facture dans laquelle seront distinguées les sommes facturées au titre de la réalisation effective de la formation et celles exigées ou conservées en raison du manquement du stagiaire à ses obligations contractuelles.

6 - DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il doit en informer l'organisme de formation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Dans ce cas aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

7- CLAUSE DE DIFFERENDS EVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Privas sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

8- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les documents remis aux participants sont régis par les lois sur les droits d'auteur. Ainsi toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Toute contravention à la propriété intellectuelle pourra donner lieu à des - Société à responsabilité limitée – Siret 78860244900035 N° de déclaration d'activité : **84 0701 04 407** auprès de la Préfecture de la région Auvergne Rhône Alpes.